

**Notice d'information destinée
aux candidats à l'admission
en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur IMT Mines Albi
pour la préparation d'un double diplôme pharmacien-ingénieur
(statut étudiant ou alternance)**

Session 2019

1. Conditions d'admission.....	p 3
2. Nombre de places ouvertes en 2019	p 4
3. Modalités de candidature	p 4
4. Procédures et calendrier d'admission 2019.....	p 8
5 Annexes	p 10

Annexe 1: Nature des épreuves probatoires

Annexe 2 : Informations sur la formation pharmacien-ingénieur IMT Mines Albi

I. Conditions d'admission

Le double diplôme pharmacien-ingénieur peut être préparé par la voie de la formation d'ingénieur sous **statut étudiant** ou par la **voie de l'alternance (apprentissage, formation continue diplômante, contrat de professionnalisation)**.

Dans le cadre de la validation des enseignements supérieurs requis, la commission d'admission est seule compétente ; sa décision est souveraine.

1.1 Pour une admission en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur-statut étudiant, les étudiants des facultés de pharmacie - filière industrie – doivent :

-Déposer leur candidature sur la plateforme de candidature d'IMT Mines Albi avant le 25 février 2019 (cf III modalités de candidature)

- Avoir validé leur cinquième année de pharmacie

(L'attestation de validation de la 5^e année de pharmacie devra être transmise au plus tard au moment de la rentrée 2019).

-Être sélectionné à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires.

NB : Sont également autorisés à présenter leur candidature les étudiants titulaires de formation, diplôme ou titre étrangers jugés, par le jury d'admission, équivalents aux titres et diplômes requis en 1.1.

Les étudiants internationaux sont invités à déposer un dossier de candidature sur la plateforme de candidature d'IMT Mines et également sur la plateforme « Etudes en France ».

1.2 Pour une admission en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur- statut apprenti, les étudiants des facultés de pharmacie - filière industrie – doivent :

- Déposer leur candidature auprès de Mines Albi avant le 25 février 2019 (cf III modalités de candidature)

-Avoir moins de 30 ans au début du contrat d'apprentissage (expérimentation régionale)

-Avoir validé leur cinquième année de pharmacie.

(L'attestation de validation de la 5^e année de pharmacie devra être transmise au plus tard au moment de la rentrée 2019).

-Être sélectionné à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires.

-Être accepté, au plus tard au moment du démarrage de la formation, par une entreprise d'accueil qui s'engage à signer un contrat d'apprentissage (2 ans) et qui propose une mission répondant aux exigences de la formation et de la délivrance du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi.

Seuls seront définitivement admis les candidats sélectionnés à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Les contrats d'apprentissage sont validés et visés par le CFA MidiSup.

1.3 Pour une admission en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur en contrat de professionnalisation ou en formation continue :

se renseigner auprès de IMT Mines Albi (admissions@mines-albi.fr).

II. Nombre de places ouvertes en 2019

	Nombre prévisionnel de places
Étudiant	15
Alternance	10

III. Modalités de Candidature

Les candidats à l'admission doivent :

- consulter la notice d'information 2019 pour les candidats au double diplôme pharmacien-ingénieur à l'adresse <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/pharmacieningenieur> (onglet admission)

- se connecter à la plateforme <https://candidature-pharma.mines-albi.fr> qui comprend 5 étapes.

Vous devez :

- 1) Choisir votre filière (alternance ou étudiant)
- 2) Vous porter candidat au sein de la filière choisie (Créer le compte)
- 3) Compléter le formulaire (saisir et valider vos données)
- 4) Joindre les pièces justificatives
- 5) Régler les droits de candidature et envoyer le dossier

III.1. Choisir votre filière

Pour vous porter candidat vous devez choisir une filière de formation

- Double diplôme pharmacien-ingénieur filière alternance
- Double diplôme pharmacien-ingénieur filière étudiant

III.2. Vous porter candidat (Créer le compte)

Une fois la filière choisie, vous cliquez sur « se porter candidat » au sein de la filière choisie afin de créer votre compte utilisateur avec une adresse email valide.

Vous recevrez ensuite, à cet adresse email, un message pour valider votre compte utilisateur. Pensez à cliquer sur ce lien ou bien copiez/coller ce lien dans un navigateur.

Connectez-vous et commencez à renseigner votre dossier.

III.3 Compléter votre formulaire de candidature

Le formulaire de candidature comprend trois parties à renseigner

- 1) vos informations personnelles

- 2) votre cursus et vos diplômes

- 3) vos renseignements concernant votre personne référente : vous devez indiquer le nom, le prénom et l'adresse de messagerie de la personne référente sollicitée pour renseigner une fiche d'appréciation individuelle confidentielle sur votre candidature (responsable de la formation, ou toute personne qualifiée, du dernier cycle d'étude ou de l'année d'obtention du diplôme requis). La fiche d'appréciation devra être renseignée par la personne référente pour le 25 février 2019 délai de rigueur.

NB : Lorsque la personne référente aura renseigné votre fiche d'appréciation individuelle, vous recevrez une notification par messagerie. Si vous ne recevez pas cette notification, il vous appartient de vous rapprocher de votre référent.

Après avoir renseigné chacune des 3 parties du formulaire, il vous est demandé de cliquer sur « sauvegarder et continuer ».

Une fois complété et validé votre formulaire, vous recevrez un message d'accusé de réception comprenant un récapitulatif des données saisies.

III.4 Joindre les « pièces justificatives »

Votre **dossier de candidature** doit comporter des pièces justificatives et des documents (qui doivent être en PDF) et qui sont à déposer sur la plateforme.

Les documents obligatoires pour finaliser votre candidature sont :

-Une photocopie de **votre carte nationale d'identité**, passeport, ou un extrait d'acte de naissance (document en langue française).

-Un **certificat de scolarité** pour l'année 2018-2019 (ou, le cas échéant, pour l'année scolaire d'obtention du diplôme requis) précisant la formation suivie.

-Vos **relevés de notes du baccalauréat**.

-Vos **relevés de notes** obtenues pendant les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 (ou le cas échéant, pendant les deux années précédant l'obtention du diplôme requis). Si les derniers relevés de notes n'étaient pas encore disponibles au moment de l'inscription, vous devrez les faire parvenir **dès qu'il sont en votre possession (premier semestre 2018-2019)** et en complément de dossier au plus tard au moment de la rentrée 2019 (deuxième semestre 2018/2019).

-Les photocopies de vos **attestations de diplômes ou de titres** (baccalauréat, diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, etc.). En tout état de cause au plus tard au moment de la rentrée 2019, il vous sera demandé de fournir une copie du diplôme requis pour la candidature ou une attestation correspondante (attestation de validation de votre 5e année de pharmacie). En aucun cas l'admission définitive ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes

- Une **lettre de motivation manuscrite**, qui précise dans quelles conditions se sont déroulées vos études antérieures, les raisons de vos orientations successives, les raisons de votre projet de poursuite d'études à IMT Mines Albi, la carrière que vous envisagez à la sortie de l'École.
- Un **curriculum vitae** comportant des éléments précis de votre cursus de formation (détaillées par année) et des stages suivis depuis le baccalauréat.

Les document optionnels (ils ne sont pas obligatoires au moment de la candidature pour valider votre dossier de candidature mais peuvent avoir un impact sur les droits de candidature (notification de bourse) ou sur l'admission définitive (autres documents, en particulier attestation de réussite de votre 5^{ème} année de pharmacie)) :

-Notification de bourse :

Si vous êtes bénéficiaires d'une bourse délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2018-2019, vous êtes invités à **joindre une photocopie de votre notification définitive délivrée par le CROUS**.

-Autres documents :

Ce lien vous permettra notamment de transmettre, le moment venu, les documents tels que l'attestation de réussite de 5e année que vous n'aurez pas pu fournir au moment de la candidature.

III. 5 Régler les droits de candidature et envoyer le dossier

Régler les droits de candidature :

Les droits de candidature correspondent aux frais de traitement de votre dossier et de sélection. Ils ne sont pas remboursables, quel que soit le sort de la candidature, y compris en cas de démission.

-Ils sont gratuits si vous êtes bénéficiaires d'une bourse délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2018-2019 et si vous avez **joint une photocopie de votre notification définitive délivrée par le CROUS**.

Dans ce cas, en cliquant sur le bouton « envoyer » vous validez votre candidature qui sera enregistrée par l'École.

-76 euros pour tous les autres candidats.

Dans ce cas, en cliquant sur le bouton « envoyer » vous passez à l'étape suivante qui consiste à compléter le formulaire pour établir une facturation et sélectionner votre mode de paiement. 3 modes de paiement vous sont proposés :

1) Carte de crédit : l'enregistrement de votre candidature sera immédiat après paiement.

2) Virement bancaire : le RIB de l'école est fourni sur la plateforme. L'enregistrement de votre candidature sera effectif quand le virement sera reçu par l'école. En aucun cas l'admissibilité ne pourra être prononcée si les droits de candidature ne sont pas réceptionnés par l'école.

Pour les dossiers envoyés de l'étranger, seuls sont valables les mandats internationaux. Attention le montant de votre mandat international doit prendre en compte les éventuels frais bancaires afin que l'Ecole perçoive effectivement la somme de 76 Euros (joindre dans ce cas une copie du mandat international).

3) Chèque : il doit être libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'IMT Mines Albi doit être envoyé à l'adresse suivante :

Agence Comptable
IMT Mines Albi
Campus Jarlard
81013 ALBI Cedex 09

L'enregistrement de votre candidature sera effectif quand le chèque sera reçu par l'école. En aucun cas l'admissibilité ne pourra être prononcée si les droits de candidature ne sont pas réceptionnés par l'école.

Vous recevrez ensuite par messagerie un état de paiement des droits de candidature .

Envoyer votre dossier : en validant les droits de candidature vous prenez les engagements suivants :

Vous certifiez avoir pris connaissance de la notice d'informations aux candidats à l'admission en deuxième année (M1) du cycle de formation ingénieur de IMT Mines Albi pour la préparation d'un double diplôme de pharmacien-ingénieur.

Pour les étudiants uniquement: vous vous engagez, en cas d'admission à acquitter les droits de scolarité et à subvenir à toutes vos dépenses d'entretien.

Vous reconnaissez avoir été informé(e) que toute inexactitude ou absence de réponse dans le présent dossier est susceptible d'entraîner l'annulation de votre candidature.

Une fois que le dossier est envoyé, il ne peut plus être modifié (à l'exception des documents facultatifs qui pourront être déposés après coup).

En cas de difficulté pour renseigner votre dossier, n'hésitez pas à envoyer un message admissions@mines-albi.fr ou par téléphone au 05 63 49 33 44 /30 45.

L'envoi de votre dossier sur la plateforme clôture votre inscription en ligne.

L'enregistrement de votre candidature sera effectif à réception du paiement

Aucune inscription ne sera acceptée après le 25 février 2019.

Aucune candidature ne sera acceptée si elle n'a pas fait l'objet au préalable d'une inscription sur la plateforme d'inscription en ligne.

IV. Procédure et calendrier d'admission 2019

Votre dossier de candidature doit être dûment complété sur la plateforme de candidature en ligne au plus tard le 25 février 2019.

La sélection des candidats s'effectue en deux phases pour la filière étudiant et en trois phases pour la filière alternance.

1^{ère} phase (étudiant et alternance): instruction du dossier

Admissibilité : votre dossier est examiné par la commission d'admissibilité qui peut soit rejeter votre candidature soit vous déclarer admissible.

La commission d'admissibilité examine :

- Les conditions de recevabilité des dossiers.
- La qualité des dossiers, en s'appuyant en particulier sur la fiche d'appréciation confidentielle du responsable de votre formation, sur vos résultats obtenus pendant les deux dernières années d'études menant au titre ou diplôme requis et sur votre parcours depuis l'obtention du baccalauréat.

Si votre dossier est retenu par la commission d'admissibilité, vous passerez des épreuves probatoires.

Les résultats de l'admissibilité (ou de la non admissibilité) vous seront communiqués **individuellement par messagerie** en principe au cours de la semaine 11 (du 11 au 15 mars 2019). Vous devez donc **consulter régulièrement votre messagerie au cours de la semaine 11.**

2^e phase (étudiant et alternance): épreuves probatoires

Les épreuves probatoires (cf annexe 1) organisées sur une journée auront lieu à IMT Mines Albi *le vendredi 22 mars ou le vendredi 29 mars 2019* **sur convocation individuelle.**

- Une épreuve orale d'entretien avec jury sur vos motivations et votre projet professionnel.
- Une épreuve orale en anglais.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Un test sous forme de QCM dans les domaines scientifiques et techniques (niveau L2 scientifique) sera par ailleurs proposé aux candidats afin de faciliter une remise à niveau dans différentes matières. Ce test (durée usuelle 1h30) aura lieu le même jour que les épreuves probatoires.

La commission d'admission, au vu du dossier et des résultats des épreuves probatoires, établit la liste des admis définitifs (filiale étudiant) et des admis académiques (pour la filière alternance).

Les résultats de la commission d'admission seront publiés semaine 15 (du 7 au 11 avril 2019)

3^e phase (alternance) : recherche d'une entreprise d'accueil

Recherche jusqu'au 20 septembre 2019

L'admission définitive dans la filière par alternance sera prononcée pour les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves probatoires et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Les candidats qui n'auront pas déjà trouvé une entreprise d'accueil à l'annonce de leur admission, seront invités à participer à une session de formation à la recherche d'entreprise ou recevoir des conseils par téléphone.

Il est donc vivement conseillé aux candidats de rechercher activement une entreprise d'accueil avant même que soit prononcée leur admission académique. La recherche d'une entreprise d'accueil pour un contrat d'alternance s'apparente à la recherche d'un emploi. Cela constitue donc le critère final de sélection des candidats.

Arrêt de la liste définitive des admis en alternance : le 20 septembre 2019

Pour rappel : l'admission est toujours prononcée sous réserve de validation par les candidats de leur cinquième année de pharmacie, filière industrie.

NB /La présente notice vaut règlement des épreuves d'admission. Chaque candidat s'engage par son inscription à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury d'admissions lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraudes soit dans les renseignements fournis soit lors du déroulement des épreuves d'admission donnent lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du recrutement, la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'école.

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à IMT Mines Albi. Elles seront conservées pendant un an.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : dpo@mines-albi.fr

5 Annexes

Annexe 1: Nature des épreuves probatoires

Épreuve d'entretien avec jury

La durée usuelle de l'entretien est de 25 minutes. Pendant 10 minutes, le candidat se présente, puis il dialogue avec le jury sur sa motivation et son projet professionnel.

Épreuve d'anglais

L'épreuve d'anglais, d'une durée usuelle de 15 minutes, est un entretien avec un examinateur. Elle comporte trois phases de durées sensiblement égales :

- Présentation du candidat par lui-même.
- Description et analyse d'un document iconographique (image ou photo).
- Dialogue à partir d'une mise en situation de la vie courante

Annexe 2 : Informations sur la formation pharmacien-ingénieur d'IMT Mines Albi

Les étudiants en faculté de pharmacie-filière industrie sont recrutés sur titres après leur 5^e année de pharmacie dans l'une des facultés de pharmacie partenaires d'IMT Mines Albi.

L'entrée se fait en deuxième année du cycle ingénieur (M1).

À l'issue des 2 années de formation par la voie étudiante ou la voie de l'alternance, ils obtiennent le diplôme d'ingénieur généraliste d'IMT Mines Albi.

Grâce à des conventions de partenariat avec les facultés de pharmacie, ces deux années permettent de valider la 6^e année de pharmacie, et de soutenir le Doctorat dans la faculté d'origine.

Le programme d'enseignement, qui inclut une expérience significative à l'international, a pour ambition de permettre au futur pharmacien-ingénieur d'agir en qualité de manager pour la production ou le développement dans l'industrie pharmaceutique, cosmétique, la chimie fine et la biotechnologie pharmaceutique, ainsi que de maîtriser les technologies actuelles et futures, et la réglementation.

Accompagnement personnalisé

Les étudiants et les alternants intégrant ce double cursus bénéficient d'un accompagnement personnalisé par les enseignants-chercheurs de l'École et de nombreux industriels.

Une grande partie des enseignements s'appuie sur le centre de recherche RAPSODEE –UMR CNRS 5302 reconnu au niveau mondial, comme l'un des plus importants centres de recherche travaillant sur les poudres et solides divisés à usage pharmaceutique.

La formation est accessible par la voie de la formation sous statut étudiant ou par la voie de l'alternance (apprentissage, formation continue, contrat de professionnalisation).

Pour les personnes suivant la formation sous statut étudiant : Droits de scolarité à Mines Albi : 2150€/an pour les étudiants ressortissants d'un pays de l'Union européenne ; 4150 €/an pour les étudiants hors Union européenne.

Bourse / dossier social étudiant : il doit être complété et instruit dans votre université d'origine pour cette 6^e année.

Calendrier :

Quelques dates pour les étudiants

- Une semaine d'harmonisation scientifique et technique, fortement recommandée, est organisée fin août ou début septembre (les dates seront communiquées ultérieurement).
- La rentrée a lieu début septembre (les dates seront communiquées ultérieurement).

Quelques dates pour les alternants

Une semaine d'harmonisation scientifique et technique, fortement recommandée, est organisée fin août ou début septembre (les dates seront communiquées ultérieurement).

- Les journées d'intégration à IMT Mines Albi sont prévues fin septembre, début octobre 2019.
- Les années de formation sont fixées contractuellement du 1^{er} octobre au 30 septembre avec la possibilité de démarrer le contrat de travail jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Exemple de calendrier de l'alternance école/entreprise

Année 2												
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	
1 s. 8 semaines		2 sem.	8 semaines		6 sem.		10 semaines		8 sem. (3 sem. à l'étranger)		7 semaines	2 sem.
Année 3												
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	
7 sem.		12 semaines			11 sem.			20 semaines				2 sem.

Période Entreprise
Période Ecole

Renseignements pour l'alternance

Pour plus de détails sur les contrats de formation en alternance :

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/contrats,109/le-contrat-d-apprentissage,13810.html>

Pour leurs démarches auprès des entreprises, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <http://www.mines-albi.fr/la-formation-en-entreprise> . Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et une aide personnalisée sont organisées pour tous les candidats admissibles.

Pour tout renseignements, contacter

Les service des Admissions

admissions@mines-albi.fr

Claire Bernigole 05 63 49 33 44 /Patrick Blay 05 63 49 32 50

